



Notice descriptive d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite simplifiée destinée exclusivement aux Établissements Recevant du Public (ERP) EXISTANTS de 5^{ème} catégorie À SIMPLE REZ-DE-CHAUSSÉE

Le projet doit intégrer l'accessibilité à tous les types de handicap (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

- pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité de l'éclairage ;
- pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée ;
- pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité de l'éclairage ;
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.

Chaque rubrique doit être renseignée dans les cadres prévus à cet effet et correspondre au projet ou à la situation rencontrée.

La mention « sera conforme » n'est pas suffisante puisqu'il est attendu une description des actions.

Indiquer « Sans objet » si la rubrique n'est pas concernée.

1- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ÉTABLISSEMENT

1 – DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

Nom, prénoms :

pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :

2 – ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou enseigne :

Commune d'implantation :

ACTIVITÉ avant travaux : Après travaux :

IDENTITÉ du futur exploitant : Profession libérale : oui non

TYPE(S) et CATÉGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH- voir fiche sécurité) :

ADRESSE :

Code postal : Commune :

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT (avant / après travaux ou actions de mise en accessibilité)

1- DESCRIPTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

Surface ouverte au public (en m²) :

Descriptif de l'établissement :

2- PRESTATIONS PROPOSÉES

Que vient-on faire dans l'établissement ? Quelles sont les activités proposées ?

3- DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGÉS OU ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ENVISAGÉS

Ces renseignements sont nécessaires à la bonne compréhension du projet

Description :

4- DESCRIPTIF DES SOLUTIONS PROPOSÉES

1 – Locaux ne pouvant être rendus accessibles

Si des locaux ne sont pas accessibles à certains usagers en raison de leur handicap, les décrire, lister les prestations concernées et indiquer les raisons de cette inaccessibilité. Formuler une demande de dérogation si nécessaire.

Liste des locaux et raison de leur inaccessibilité :

2 – Cheminements extérieurs

- Caractéristiques minimales à respecter pour le cheminement usuel (largeur, pente, espaces de manœuvre de portes, de demi tour, de repos, d'usage,...)
- Repérage, guidage (contraste visuel, signalisation,...)
- Sécurité d'usage (hauteur sous obstacles, repérage vide sous escaliers, éveil de vigilance en haut des escaliers,...)
- Qualité d'éclairage (minimum 20 lux), ...


Indiquer notamment la largeur du cheminement, sa pente, la nature du revêtement, son mode d'éclairage, le matériau de guidage envisagé... Ce cheminement doit permettre de rejoindre l'établissement depuis l'espace public et depuis la ou les places de stationnement dédiées à l'établissement.

Description :

3 – Stationnement

Indiquer si du stationnement est dédié à l'établissement, le nombre de places adaptées, leur largeur (3,30m minimum), leur longueur (5m + 1,20m si stationnement en bataille ou en épi), leur signalisation...

L'établissement dispose-t-il d'un parking privé ? Oui Non

Si oui combien de places au total ? Combien d'adaptée(s) 

Place(s) créée(s) Place(s) existante(s)

Dimensions de la place adaptée ? X

Quels panneaux et marquage au sol signalent la place adaptée ?

Description :

4 – Entrée de l'établissement

Indiquer la largeur de cheminement, sa pente, la nature du revêtement, son mode d'éclairage, si l'accès au bâtiment se fait librement ou par un digicode, un interphone, une sonnette... la hauteur à franchir pour entrer dans l'établissement, la largeur de porte d'entrée...

Si un trottoir dessert l'établissement, quelle en est sa largeur ?

L'entrée comporte-t-elle une ou plusieurs marches ? Oui Non

Si oui quelle est la hauteur totale à franchir ?

La mise en place d'un plan incliné est-elle envisagée ? Oui Non

Si oui, le plan incliné est fixe ou amovible

Longueur : largeur : pourcentage (hauteur / longueur) %

Matériaux :

Hauteur mise en place d'une sonnette ?

Largeur de la porte d'entrée ?

Si partie vitrée importante, indiquer quel dispositif est prévu pour en permettre le repérage :

5 – Accueil du public

L'objectif est de permettre aux usagers circulant en fauteuil roulant de passer les genoux sous le mobilier et aux personnes de petite taille de se trouver de face pour remplir un document, régler ses achats...

Le mobilier d'accueil ou de caisse présente-t-il

- un vide en partie inférieure permettant aux utilisateurs de fauteuil roulant de passer les genoux ? Oui Non
- une tablette ? Oui Non Si oui, rabattable ou fixe

Quelles en sont les dimensions :

- hauteur du plateau supérieur :
- hauteur du vide inférieur :
- largeur du vide inférieur :
- profondeur du vide inférieur :

Si présence d'une boucle d'induction magnétique, indiquer la marque et le modèle :

6 – Circulations intérieures horizontales

Indiquer la largeur des couloirs et autres circulations, notamment entre mobilier (présentoirs, tables de restaurant...).

Description :

7 – Portes utilisables par le public

Indiquer les largeurs de passage utile des portes battantes ou coulissantes (portes ouvertes à 90 °) ;

Description :


8 – Commandes utilisables par le public

Si des commandes sont utilisables par le public (interphone, visiophone, sonnette, interrupteur...) indiquer leur hauteur d'implantation et leur distance par rapport à un angle rentrant ou obstacle. Indiquer leur coloris par rapport au mur support.

Description :

9 – Sanitaires

Indiquer le type de barre d'appui utilisée et sa hauteur d'implantation, la hauteur de cuvette, le type de lave mains et de robinetterie prévus...

Nb de sanitaires ouverts au public dont adaptés 

Nb d'urinoirs Hauteurs

Description :

10 – Établissements ou installations recevant du public assis

Indiquer les prestations proposées, le nombre total de places non adaptées, le nombre de places adaptées...

Prestations proposées :

Existe-t-il des tarifications différentes selon la place assise Oui Non

Nombre total de place assises : nombre de places adaptées  :

Description :

11 –Établissement disposant de locaux d'hébergement


Indiquer le nombre de chambres ou locaux à sommeil non adaptés, le nombre de chambres ou locaux à sommeil adaptés, leur localisation, le traitement de la signalétique, les dimensions des lits mis à disposition, et, si des cabinets de toilettes sont intégrés aux chambres adaptées, leurs dimensions et les caractéristiques des équipements (barres d'appui, siège, patère, siphon de sol...).

Nombre de chambres au total : dont adaptées 

Description :

12 – Établissement ou installation comportant des cabines ou espaces à usage individuel (cabine d'essayage, d'habillage ou de déshabillage, des douches...)

Indiquer le nombre total de cabines d'essayage, de déshabillage, de douche, de soins... non adaptées et adaptées, les caractéristiques des équipements présents (barres d'appui, siège, patère, siphon de sol...) et leur répartition par sexe si séparées.

Nombre de cabines ou espaces à usage individuel au total : dont adaptées 

Description :

13 – Registre public d’accessibilité

*Indiquer si un registre public d’accessibilité est d’ores et déjà disponible dans l’établissement
Si oui quel en est le format – papier, numérique, internet (indiquer l’adresse internet de consultation) ?
Si le personnel a été formé à l’accueil des personnes handicapées.*

Description :

Date et signature du demandeur

() ERP neuf : arrêté du 20 avril 2017 modifié
ERP situé dans un cadre bâti existant : arrêté du 8 décembre 2014 modifié*

DEMANDE DE DÉROGATION
(Remplir une demande par motif de dérogation)

Mise en garde : l'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées.

Motif dérogatoire invoqué

- Impossibilité technique liée**
 - aux caractéristiques du terrain** (pente trop importante...);
 - à la présence de constructions existantes** (manque de recul suffisant...);
 - au classement de la zone de construction** (PPRI, PPRT...);
 - aux difficultés ou contraintes du bâtiment avant travaux** (mur porteur...).
- Conservation du patrimoine** (joindre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France)
- Disproportion manifeste entre les améliorations apportées**
 - et leurs coûts** (joindre les devis d'entreprise);
 - et leurs effets sur l'usage du bâtiment** (simuler l'impact qu'auraient les travaux sur le bâtiment);
 - sur la viabilité de l'établissement** (joindre l'analyse de viabilité produite par la CCI et pour les non ressortissants, les 3 dernières liasses fiscales accompagnées des devis d'entreprise);
 - du à une rupture de la chaîne de déplacement** (démontrer que l'utilisateur en fauteuil roulant n'a pas pu entrer dans l'établissement et que l'aménagement d'un équipement spécifique à cette forme de handicap deviendrait inutile).
- Désaccord de la copropriété** (joindre le procès-verbal de la copropriété faisant mention explicite de ce désaccord).

Justifications de la demande, argumentaire (en complément des plans, joindre tout élément que vous jugerez utile telles que photographies, devis, simulations...).

Argumentaire :

Si mission de service public, mesures de substitution proposées :

Substitution / Compensation :

Date et signature du demandeur